

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-1009-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 mars 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2022-1009-09 intitulé « RÈGLEMENT 2022-1009-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN NOTAMMENT D'EXIGER DU STATIONNEMENT EN SOUS-SOL ET D'AGRANDIR LA ZONE H03-480 AU DÉTRIMENT DES ZONES H03-352 ET H03-491 ».

1. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement **le mardi 19 mars 2024 à 18 h** dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2^e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier.
2. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou son délégué expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
 - a. L'objet du projet de règlement n°2022-1009-09 vise notamment à exiger du stationnement en sous-sol et à agrandir la zone H03-480 au détriment des zones H03-352 et H03-491.
3. Le projet de règlement n°2022-1009-09 contient au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la direction du greffe à l'Hôtel de Ville, 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage à Mercier, aux heures d'ouverture.

Donné à Mercier, ce 6 mars 2024.



Denis Ferland, avocat

Greffier